## Pourquoi ils préfèrent NESTLÉ

*La sage-femme :*

**"Voyez ce teint qu'il prend déjà, un teint de lait, de bon lait Nestlé !"**

Dans le cœur de toute sage-femme il y a toujours des sentiments de femme, un instinct de maman ; elles comprennent d'autant mieux les soucis et les joies de leurs clientes ; elles sont fières des beaux résultats obtenus grâce au régime qu'elles ont elles-mêmes conseillé.

Si dans leur immense majorité les sages-femmes ont adopté Nestlé et le conseillent systématiquement lorsque l'allaitement maternel est impossible ou insuffisant, c'est parce qu'elles ont chaque jour l'occasion de voir le Lait Sucré et la Farine Lactée Nestlé à l'œuvre dans leur clientèle.

Comment n'être pas acquis à Nestlé lorsque l'on sait que sur 10 enfants bien portants et heureux de vivre, 8 sont des Bébés Nestlé, quand on sait que dans les régions où Nestlé se répand, la mortalité infantile perd aussitôt du terrain ?

Mais à leur instinct de femme les sages-femmes allient des connaissances scientifiques ; elles ont confiance en Nestlé parce qu'elles savent comment Nestlé fabrique, comment il maintient vivantes les vitamines de son lait, dose les éléments nutritifs de sa farine. Soucieuses de leurs nourrissons parce que femmes, ennemies des tâtonnements parce que sages, les sages-femmes comme les médecins sont dans leur grande majorité adeptes de Nestlé. Comment vous, parents, vous mamans, n'en seriez-vous pas adeptes aussi ?
Lait Sucré Nestlé seul jusqu'à 6 mois, puis une, et 2 et 3 bouillies de Farine Lactée Nestlé remplaçant autant de biberons, voilà la bonne et sage méthode, le sûr moyen de mener à bien votre lourde et belle tâche.

**LAIT SUCRÉ**
**FARINE LACTÉE**
# NESTLÉ
*les aliments parfaits des tout-petits*

COPYRIGHT

---

*La bonne affaire du mois*

**MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE**
Magasin de vente à LILLE – 122, Rue Nationale

## SUPERBE MACHINE A COUDRE "OMNIA" ENTIÈREMENT FRANÇAISE
## à un prix exceptionnel

CONSULTEZ CETTE ANNONCE AU DEBUT DE CHAQUE MOIS

Fermée

Aujourd'hui plus que jamais, une maîtresse de maison vraiment soucieuse de ses intérêts se doit d'exécuter elle-même les ouvrages de lingerie, petite confection, raccommodage, qui abondent dans un ménage. Pour faire tous ces travaux rapidement, bien et sans peine, une machine à coudre est indispensable.

Entièrement fabriquée dans nos ateliers.
GARANTIE 5 ANS

Ouverte

DESCRIPTION. - Machine à tête rentrante mécanisme à navette vibrante, robuste et silencieux, passage sous le bras 20×12½, cousant tous les tissus depuis la fine lingerie jusqu'au drap et au velours. Canette longue, marche avant et arrière. Régulateur de point. Tension de fil et dévidoir automatiques. Toutes les pièces travaillantes en acier, trempées et rectifiées. Toutes les pièces extérieures émaillées ou nickelées. Meuble style moderne formant bahut, fabrication impeccable en noyer verni contreplaqué.
*Livrée avec accessoires.*

Dim. Ouverte : Long. 1m08, larg. 0m45, haut. 1m05. Fermée : Long 0m54, larg. 0m45, haut. 0m78.

VALEUR REELLE EXACTE 1850 frs | PRIX au comptant : 1295 FR | A CRÉDIT 220 fr. avec la commande et 100 fr. par mois pendant 12 mois.

Franco dans toutes les gares de la France continentale.
Pour les abonnés au CHASSEUR FRANÇAIS : réduction 20 fr.
Nous ne nous engageons à livrer que jusqu'à épuisement de notre stock.

---

## Publications légales

Etude de Me Etienne FONTAINE, Docteur en droit, Notaire à Lille, rue Basse, No 44.

### LA MAISON DES TRAVAILLEURS

**Société Anonyme Coopérative d'habitations à bon marché à capital variable**

Siège social :
72, Avenue Jean Jaurès, 72
RONCHIN

**Augmentation et réduction du capital social**
**Indications de son importance actuelle**

I

Suivant délibération en date du 8 Juin 1929, dont une copie a été annexée à un acte de dépôt reçu par Me Jules Six, notaire à Lille ayant substitué Me Etienne FONTAINE, aussi notaire à Lille son confrère momentanément absent, le 2 Juillet 1929, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Coopérative à capital variable dite « La Maison des Travailleurs » a pris notamment la résolution suivante littéralement transcrite :

« **L'assemblée générale décide que le capital social sera augmenté de un million cinq cent mille francs.**

« Cette augmentation sera réalisée par la création de quinze mille actions de 100 francs chacune, dont un certain nombre entièrement libérées, pourra conformément au paragraphe premier de l'article 12 des statuts, être attribué en représentation d'apports de terrain.

« Le paiement des actions nouvelles de numéraire aura lieu conformément à l'article 8 des statuts.

« Ces actions nouvelles tant d'apports que de numéraire, auront les mêmes droits que les actions précédemment émises et seront soumises aux mêmes obligations tels que ces droits et obligations sont déterminés par la loi et les statuts.

« Le Conseil d'administration procédera en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il lui plaira de fixer à l'augmentation de capital ci-dessus visée.

« En ce qui concerne notamment la souscription des actions nouvelles numéraire tous pouvoirs lui sont donnés pour obtenir les souscriptions et recevoir les versements, faire devant notaire la déclaration de souscription et de versement, et remplir les formalités nécessaires pour la régularisation de cette augmentation.

« Le conseil convoquera les assemblées générales extraordinaires de tous les actionnaires anciens et nouveaux dans les conditions prévues par la loi et les statuts pour faire vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration ci-dessus et pour procéder à la vérification et à l'approbation des apports en nature. »

**Une expédition de l'acte de dépôt du 2 juillet 1929 ainsi que de la délibération du 8 Juin 1929 y annexée, a été déposée le 20 juillet 1929, à chacun des greffes de la Justice de Paix du troisième arrondissement judiciaire de Lille et du Tribunal de Commerce de ladite ville, et publiée dans le journal « Le Réveil du Nord » du 23 Juillet 1929.**

II

Suivant délibération en date du 21 Décembre 1929, dont une copie a été annexée à un acte de dépôt reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le 13 Janvier 1930, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme coopérative à capital variable dite « La Maison des Travailleurs » a constaté que l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 8 juin 1929, se trouvait réalisée jusqu'à concurrence de 441.700 francs.

**Une expédition de l'acte de dépôt du 13 Janvier 1930, ainsi que de la délibération du 21 Décembre 1929 y annexée, a été déposée le 18 Janvier 1930, à chacun des Greffes de la Justice de Paix du troisième arrondissement judiciaire de Lille, et du Tribunal de commerce de ladite ville, et publiée dans le journal « Le Réveil du Nord » du 19 Janvier 1930.**

III

D'un acte reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, les 6, 19, 27 février et 12 Mars 1930 et 10 Février 1932, il appert que :

1o Monsieur François Rogé, mineur, demeurant à Hellemmes par Wallers, rue du Moulin, époux de Madame Sophie Opportune Lahure.

2o Monsieur Louis René Saby, forgeron, demeurant à Valenciennes, rue du Rôleur No 18, époux de Madame Domitilde Bigaillon.

3o Monsieur Maurice Louis Joly, employé au chemin de fer du Nord, demeurant à Crespin (Nord), époux de Madame Alice Solau.

4o Monsieur Louis Séraphin Honoré, employé, demeurant à Tourcoing, rue Boileau No 32, époux de Madame Aline Aimée Maria Dewerdt.

5o Monsieur Auguste Feyts, chauffeur, demeurant à Wasquehal, rue de la Poste, époux de Madame Leonie Marie Louise Mersseman.

Ont fait apport à la société savoir :

Monsieur Rogé, d'une parcelle de terrain sise à Hélesmes (Nord), rue du Moulin, d'une contenance d'après mesurage de 384 mq 72 dcmq en terrain utile reprise au cadastre sous partie du No 774 c bis de la section B.

Monsieur Saby, d'une parcelle de terrain sise à Valenciennes, rue du Rôleur, d'une contenance d'après mesurage de 351 mq en terrain utile, lieudit « A la Fausse Rivière » reprise au cadastre sous partie du No 669 bis de la section A.

Monsieur Joly, d'une parcelle de terrain sise à Crespin, route départementale No 7, d'une contenance d'après mesurage de 208 mq en terrain utile, lieudit « Le Blanc Misseron » reprise au cadastre sous partie du No 701 de la section B.

Monsieur Honoré d'une parcelle de terrain sise à Tourcoing, rue Boileau, d'une contenance d'après mesurage de 76 mq 27 dcmq en terrain utile reprise au cadastre sous partie du No 3650 de la section C.

Et Monsieur Feyts d'une parcelle de terrain sise à Flers, rue de Wasquehal, d'une contenance d'après mesurage de 237 mq 36 dcmq en terrain utile.

Ces apports qui ont été soumis à la condition suspensive de leur acceptation et de leur approbation définitive par les assemblées générales des actionnaires de ladite société anonyme coopérative « La Maison des Travailleurs » ont été consentis moyennant les attributions ci-après, savoir :

| | |
|---|---|
| A Monsieur Rogé de 12 actions .............. | 12 |
| A Monsieur Saby de 30 actions .............. | 30 |
| A Monsieur Joly de 45 actions .............. | 45 |
| A Monsieur Honoré de 55 actions .............. | 55 |
| A Monsieur Feyts de 78 actions .............. | 78 |
| **Ensemble : 220 actions** | 220 |

**Lesdites 220 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées font partie des 15.000 actions créées à titre d'augmentation de capital de 1.500.000 frs décidée par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société du 8 Juin 1929.**

Elles participeront aux bénéfices à partir du 10 Février 1932.

Les titres desdites actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que 2 ans à compter du jour où les apports seront devenus définitifs et pendant ce temps ils devront à la diligence du Conseil d'Administration être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de l'approbation définitive de ces apports.

Ces titres ne seront remis aux apporteurs respectivement qu'à l'expiration ces deux années suivant l'approbation définitive desdits apports et après justification qu'il n'existe sur les immeubles par eux apportés aucune inscription de privilège ou hypothèque.

IV

D'un acte reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le 28 Juin 1937, il appert que M. Joseph Alphonse Vincent, chauffeur et Madame Philomène Debisschop, son épouse autorisée, demeurant ensemble à Lys-lez-Lannoy, rue de Cohem, no 114, ont fait apport à la société d'une parcelle de terrain sise à Lys-lez-Lannoy, rue de Cohem, d'une contenance d'après mesurage de 310 mq 75 dcmq en terrain utile, reprise au cadastre sous partie du no 1919 de la section unique.

Cet apport, qui a été soumis à la condition suspensive de son acceptation et de son approbation définitive par les assemblées générales de ladite société anonyme coopérative « La Maison des Travailleurs », a été consenti moyennant l'attribution à M. et Mme Vincent-Debisschop de 28 actions de 100 francs chacune entièrement libérées, faisant partie des 15.000 actions créées à titre d'augmentation de capital de 1.500.000 francs décidée par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société le 8 Juin 1929.

Elles participeront aux bénéfices à partir du 28 Juin 1937.

Les titres desdites actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que deux ans à compter du jour où l'apport sera devenu définitif et, pendant ce temps, ils devront à la diligence du Conseil d'Administration être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de l'approbation définitive de l'apport.

Ces titres ne seront remis aux apporteurs qu'à l'expiration des deux années suivant l'approbation définitive dudit apport et après justification qu'il n'existe sur l'immeuble apporté par eux aucune inscription de privilège ou hypothèque.

V

Suivant acte reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le 26 Mars 1938, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme « La Maison des Travailleurs », après avoir fait observer que les anciens actionnaires n'avaient pas usé du droit de préférence qui leur était accordé par l'article 12 des statuts.

A déclaré :

Que 7.389 actions de 100 francs chacune de ladite société anonyme coopérative à capital variable « La Maison des Travailleurs », représentant ensemble une capital de 738.900 francs et faisant partie des 15.000 actions créées à titre d'augmentation de capital, aux termes de la délibération du 8 Juin 1929 sus énoncée avaient été souscrites par 26 personnes.

Qu'il avait été versé en espèces par chaque souscripteur une somme au moins égale au dixième des actions par lui souscrites, soit au total : 102.270 francs.

Et que cette somme de 102.270 francs se trouvait déposée à la caisse de la société.

A cet acte est demeuré annexé un état certifié véritable par les membres du Conseil d'Administration et signé par eux, contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

VI

Suivant délibération en date du 25 Février 1938, dont une copie certifiée conforme a été annexée à un acte de dépôt reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le 19 Mai 1938, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme coopérative à capital variable « La Maison des Travailleurs » a accepté et approuvé provisoirement les apports faits à la société par les apporteurs sus énoncés et a nommé M. Georges Guillet, agent technique à l'Office Départemental, demeurant à Valenciennes, 30, rue Kilmaine, commissaire pour faire un rapport à une assemblée générale subséquente sur la valeur desdits apports et sur les attributions qui en sont la représentation.

VII

Suivant délibération en date du 17 Mai 1938, dont une copie certifiée conforme a été annexée audit acte de dépôt reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le 19 Mai 1938, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme coopérative à capital variable dite « La Maison des Travailleurs ».

Après vérification a reconnu la sincérité de la déclaration faite par le Conseil d'Administration suivant acte reçu par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le 26 Mars 1938, de la souscription de 7.389 actions de 100 francs chacune faisant partie des 15.000 actions de 100 francs créées à titre d'augmentation de capital aux termes de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Juin 1929.

Après avoir entendu la lecture du rapport de M. Guillet, commissaire nommé par l'assemblée générale du 25 février 1938, sus énoncée, a adopté les conclusions de ce rapport et en conséquence approuve les apports en nature faits par les apporteurs supportés aux termes des deux actes reçus par Me Etienne FONTAINE, notaire à Lille, le premier les 6, 19, 27 Février et 12 Mars 1930 et 10 Février 1932 et le deuxième le 28 Juin 1937, ainsi que les attributions stipulées en représentation de ces apports.

A constaté que par suite des apports en nature et de l'attribution faite en représentation de ces apports de 246 actions d'ensemble 24.600 suivant les actes sus énoncés et de la souscription de 7.389 actions en numéraire d'ensemble 738.900 francs et du versement du 1/10e au moins sur ces actions, ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée du 26 Mars 1938 sus énoncée, le tout étant d'autre part régularisé, comme il est dit ci-dessus, l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 8 Juin 1929 se trouvait réalisée à concurrence de 763.500 francs.

Qu'en conséquence l'augmentation de capital de 1.500.000 francs décidée par l'assemblée générale du 8 Juin 1929 et dont la réalisation a été constatée à concurrence de 441.700 par l'assemblée générale du 21 Décembre 1929 et à concurrence de 763.500 par la présente assemblée, restait à réaliser à concurrence de 294.800 francs.

Après avoir pris connaissance des propositions faites par un actionnaire et sur la proposition faite par le Conseil d'Administration, a décidé de réduire le capital social de 151.200 francs au moyen du rachat à cet actionnaire, pour le compte de la société, de 1.512 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, portant jouissance courante sur les 4.417 actions que ledit actionnaire possédait dans la société et ce moyennant l'attribution audit actionnaire de la créance de 151.200 francs que la société possédait sur lui.

Au moyen de quoi cet actionnaire se trouverait libéré par confusion sur lui-même de ladite somme de 151.200 francs.

Ces actions ainsi rachetées seraient annulées par les soins du Conseil d'Administration et n'auraient plus droit à l'avenir à aucun dividende, même à celui de l'exercice en cours.

Le mandataire régulier de l'actionnaire présent à l'assemblée a déclaré au nom de son mandant prendre acte des décisions ci-dessus et y donner son agrément avec toutes les conséquences du droit.

Et a constaté qu'à la suite des différentes opérations successives effectuées depuis la constitution de la société, le capital social s'élevait actuellement à 3.731.200 francs

**Deux extraits des deux actes d'apport, le premier des 6, 19, 27 Février et 12 Mars 1930 et 10 Février 1932, et le deuxième du 28 Juin 1937.**

**Deux expéditions de la déclaration notariée de souscription et de versement du 26 Mars 1938.**

**Deux expéditions de l'acte de dépôt du 19 Mai 1938, ainsi que des délibérations des 25 Février 1938 et 17 Mai 1938 et du rapport du commissaire aux apports, y annexés,**

**ont été déposés le 31 Mai 1938, au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille.**

Pour extrait et mention :

(signé)
Etienne FONTAINE.
77001

---

Département du Nord

COMMUNE DE
### BRUAY-SUR-ESCAUT
### ENQUÊTE :
**de Commodo et Incommodo**

**Le Maire de Bruay-sur-Escaut informe ses administrés que, en exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord, en date du 7 Mai 1938, il est procédé à une enquête de commodo et incommodo sur le projet d'acquisition par la Commune, d'un terrain de 1 ha 28 a 05 ca cadastré sous les Nos 1010 et 1010 bis, au lieudit « Les 4 Muids » et destiné à des constructions scolaires, ce projet devant être déclaré d'utilité publique.**

A cet effet, M. Dremaux Amand, maire de Beuvrages, Commissaire délégué par Monsieur le Préfet du Nord se tiendra à la Mairie de Bruay-sur-Escaut, les 7, 8 et 9 juin 1938 et y recevra, de 9 heures à 12 heures, et de 14 à 17 heures, les déclarations des habitants de la Commune sur les avantages où les inconvénients du projet dont il s'agit.

A Bruay-sur-Escaut, le 28 Mai 1938.

Le Maire,
A. DELANNOY
94.870

---

### HOTEL DES VENTES
2, rue Ste-Anne, Lille

### VENTE
**Par autorité administrative**
(sur saisie-exécution)

Le huit Juin 1938, à quatorze heures.

Cette vente consiste en une automobile Cabriolet Chrysler, etc.

Et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

**Le tout sera payé comptant.**

Ces objets saisis à la requête de M. Dumanoir, percepteur de Lille-Amendes, suivant procès verbal dressé par Mory André, agent de poursuites, le dix-sept Mai 1938.

Signé : MORY.

---

### HOTEL DES VENTES
2, rue Ste-Anne, Lille

### VENTE
**Par autorité administrative**
(sur saisie-execution)

Le huit Juin 1938, à quatorze heures

Cette consiste en un buffet, une table, six chaises, etc.

Et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

**Le tout sera payé comptant.**

Ces objets saisis à la requête de M. Dumanoir, percepteur de Lille-Amendes, suivant procès verbal dressé par Mory André, agent de poursuites, le quatorze Mai 1938.

Signé : MORY.

---

Etudes de Me André DELATTRE, notaire à Fournes-en-Weppes et de Me Paul LEFORT, avoué à Lille, 95, rue Nationale.

### Commune de Fromelles
Licitation Dufour-Gadenne

### A VENDRE

**Par suite de licitation entre majeurs et mineur le Mardi 21 Juin 1938, à 14 h. 30, en la mairie de Fromelles, par le ministère de Me André DELATTRE, notaire à Fournes-en-Weppes (Nord) commis à cet effet.**

**Article premier.** — 13 ares 55 ca de labour cadastré No 146, section C.
MISE A PRIX : 3.000 fr.

**Article deuxième.** — 74 ares 7 centiares de labour cadastré No 399, section B.
MISE A PRIX : 8.500 fr.

**Article troisième.** — 25 ares de labour cadastré No 95, section C.
MISE A PRIX : 4.000 fr.

**Article quatrième.** — 53 ares 16 centiares de pâture, cadastré No 63 C.
MISE A PRIX : 8.000 fr.

**Article cinquième.** — 62 ares 4 centiares de labour, cadastré No 64, section C.
MISE A PRIX : 10.000 fr.

**Article sixième.** — 33 ares de labour, cadastré No 54, section C.
MISE A PRIX : 5.000 fr.

**Article septième.** — 44 ares 30 centiares de labour, cadastré No 76, section C.
MISE A PRIX : 7.000 fr.

**Article huitième.** — 70 ares 88 centiares de labour, cadastré No 70, section C.
MISE A PRIX : 12.000 fr.

**Article neuvième.** — 17 ares 72 centiares de labour, cadastré No 96 bis, section C.
MISE A PRIX : 3.000 fr.

**Article dixième.** — Divers Bâtiments à usage de ferme d'une contenance de 23 ares, cadastré No 371-372, section C.
MISE A PRIX : 25.000 fr.

**Article onzième.** — Une Maison d'Habitation d'une contenance de 4 ares 83 centiares, cadastré No 233 de section B.
MISE A PRIX : 12.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser :

1o A Me André DELATTRE, Notaire à Fournes-en-Weppes (Nord), dépositaire du cahier des charges ;

2o A Me Paul LEFORT, avoué à Lille, rue Nationale, 95, poursuivant la vente.
77.003

---

### VILLE DE ROUBAIX
### VENTE
**Par autorité administrative**
(sur saisie-exécution)

### SALLE DES VENTES
de Roubaix, 6, rue du Collège

Le 7 Juin 1938, à quatorze heures.

Cette vente consiste en un appareil de T.S.F., une balance automatique marque Saats, une machine à découper le jambon marque Simplex, un grand rayonnage vitré.

Et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur

**Le tout sera payé comptant.**

Ces objets saisis à la requête de M. Pelbois, percepteur de Roubaix-Est, suivant procès verbal dressé par M. Rachez, agent de poursuites, le 8 Avril 1938.

Signé : RACHEZ
76.996

---

### ADJUDICATION

**Mercredi 15 Juin 1938, à 15 heures, à la Préfecture du Nord, il sera procédé, dans les formes réglementaires, à l'adjudication en 26 lots, sur soumissions cachetées des denrées et produits nécessaires aux Etablissements départementaux d'Esquermes et de Ronchin.**

**Pour tous renseignements, s'adresser à la Clinique d'Esquermes, 93, rue d'Esquermes à Lille ou à l'Institut départemental de Ronchin.**
94.872

---

### Société Coopérative d'Électricité de Masny

### Assemblée Générale
**ORDINAIRE**

**L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Coopérative d'Electricité aura lieu salle Carpentier, le Vendredi 17 juin courant à 20 h. 30.**

### ORDRE DU JOUR

Rapport et compte rendu du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires aux comptes.
Approbation des comptes.
Autorisation à donner aux Administrateurs qui ont des fonctions dans d'autres sociétés.
Nomination de trois Administrateurs.
Nomination de trois Commissaires aux comptes.
N.-B. — Un jeton de cinq francs sera remis à tout actionnaire présent à l'assemblée
94.874

---

### HOTEL DES VENTES
2, rue Ste-Anne, Lille

### VENTE
**Par autorité administrative**
(sur saisie-exécution)

Le huit Juin 1938, à quatorze heures.

Cette vente consiste en un beau mobilier comprenant : un buffet, une desserte, une table, six chaises fond cuir, un lustre, une garniture de cheminée, un bureau, une bibliothèque, une machine à écrire, un canapé, deux fauteuils, deux chaises dessus velours, une armoire à glace, une table de nuit, etc.

Et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

**Le tout sera payé comptant.**

Ces objets saisis à la requête de M Lemaire, percepteur de Lille Sud-Ouest, suivant procès verbal dressé par Mory André, agent de poursuites, le dix-sept Décembre 1936.

Signé : MORY.

---

## CESSIONS

### Syndicat des Cabaretiers
rue Carnot, 4, Tourcoing

**CESSION - Deuxième Avis**

Par acte s.s.p. enregistré à Tourcoing, le 23-5-1938, folio 67,-16-17, M. LEFEBVRE Pierre a cédé à M. VANDERPLANCK Désiré, un fonds de commerce d'Estaminet sis à Tourcoing, rue de Gand, 247

Où les oppositions seront reçues dans les dix jours du présent avis.

B.O.V. du 1er Juin 1938.
76.931

### Syndicat des Cabaretiers
rue Carnot, 4, Tourcoing

**CESSION - Deuxième Avis**

Par acte s.s.p. enregistré à Tourcoing, le 21-5-1938, folio 67, No 12, M. Julien LONCKE a cédé à M. Emile LONCKE, un fonds de commerce d'Estaminet sis à Mouvaux, rue Jean Bart, 20.

Où les oppositions seront reçues dans les dix jours du présent avis.

B.O.V. du 1er Juin 1938.
76.930

## Ventes

Etude de Me F. WANECQ, Commissaire - Priseur, Armentières.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
**Suite liquidation judiciaire**
### EPICERIE EN GROS

Samedi 11 Juin, à 9 h., Lundi 13, s'il y a lieu. 150, rue Nationale, **Armentières.**

**A la requête de Me L. DEHEM, Docteur en droit, syndic liquidateur à Lille, 7 bis, rue des Débris St-Etienne** Lui demander détail
77.002

### Vente, Achat et Location d'Immeubles

**A VENDRE** sur route Nationale à Mérignies (14 km de Lille), belles

### PARCELLES DE BOIS

pour vie au grand air Prix 8 fr. le mètre carré S'adr Jacques PONS 50, rue Molinel, **Lille.**
76 941

---

**Aniche, rue principale**
### GRAND IMMEUBLE
à vendre à usage de tout commerce, libre de suite. S'adresser à M. LELOUP, 42, Bd Drion à Aniche.
60.103

Etude de Me CARRÉ, notaire à Wavrin (Nord).

### A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

le lundi 13 Juin 1938 à 14 h. 30 à Wavrin en la salle du Ciné... GRUSON-CARY.

### Commune de Wavrin
Rue Achille Pinteaux

### UNE MAISON
**à usage de débit de tabacs et café, avec porte cochère et 210 mq de fonds et terrain.**

### Mise-à-Prix 35.000 fr.
S'adresser à l'étude et consulter les affiches.
70883

## Demandes d'emplois

### DAME 35 ANS
cherche gérance, soit alimentation, Vins, Spiritueux ou Colifichets, commerce dame. Ecr. C.D.K.V. au Réveil.
31.626

### Chauffeur Touriste
demande place Douai ou env. Ecr. V.D.F.E. au Réveil.
66.101

## Offres d'emplois

### MÉTALLURGIE

**CONTREMAITRE ou ARTISAN-SERRURIER**
connaissant parfaitement le travail du tube métallique est demandé par importante firme de la région. Faire offre sous initiales C.D.K.T au Réveil qui transmettra.
31.624

### USINE DE ROUBAIX
demande **dessinateurs outillage.** Ecrire en indiquant références aux lett. E.R.O.B., 45, rue de la gare, **Roubaix.**

### GENS DE MAISON

### CENTRAL PLACEMENT
76 bis, Bd Liberté, Lille dem Serv., Cuis., F. de Ch. Référ

**On demande une**
### BONNE
Prendre adresse au Réveil
31.622

### BONNE 18 A 25 ANS
au courant du **service, est** demandée pour Lille Ecrire Réveil aux initiales N.B.H.P
94860

### DEUX SŒURS
au courant du **service sont** demandées. Références. Ecr initiales N.B.H.S. au Réveil.
94.863

### BONNE A TOUT FAIRE
sachant cuisine pas de lessive demandée Ecrire TIBERGHIEN 63 rue Pellart, **Roubaix.**
94.864

On demande pour Paris, **bonne très sérieuse,** sachant un peu cuisine, de la région Béthune, Nœux, Bruay, Marles., bons gages. Ecr. au Réveil aux lettres V.A.R.T. qui transmettra.

### BATIMENT

On demande demi-ouvrier
### PEINTRE
**en carrosserie,** libéré du service militaire Garage CHARPENTIER, 53, Bd Faidherbe, DOUAI. Téléphone 514.
94.873

GYSEMANS Frères, 31, rue Anatole France, Lomme demande **jeunes ouvriers peintres qualifiés.** Se présenter Mardi prochain, de 7 h. 30 à 9 heures.

---

### DIVERS

**Exploitation de Phosphate de la Haie des Charts à Hallencourt** (Somme) demande
### MINEURS
de profession Ecrire au Directeur avec références et certificats
94.868

MACHINES A
### TRICOTER
**Surjeteuses-Raseuses**
ACHAT, ECHANGE
**J. DE PŒRCK**
74, Bd de la Liberté, 74
LILLE - Tél. 37.33

## Cessions

**Bray-Dunes Plage (Nord), céder. Occasion unique.**
### BEAU CAFÉ
Très bien situé. Belle installation. Bas prix, grande licence. Reprise couverte par bénéfice d'une saison S'adr Albert MORLION, à **Bray-Dunes.**
76.983

### A Céder Bas Prix
**Beau magasin pour tout commerce, situé rue principale. La Madeleine-lez-Lille.** Prendre adresse au Réveil.
41.150

Urgent, cause de maladie
### A céder proche banlieue
**Dégustation. Vins et Liqueurs à emporter.** Affaire très sérieuse, 250 fr. par jour, loyer 150 fr. Prix 15.000 à débattre Intermédiaire s'abstenir. Ecr C.D.K.S. au Réveil.
31.621

**TRES JOLI MAGASIN**
### Parfumerie-Confections
12.000 bénéf. an. A céder Lille 5.000. Ecr. D.B.F.D. au Réveil
42307

### Alimentation
500 fr par jour
**Beau logem., rue import à Lille, quart. bourgeois Bénéf. à gros pourcentage. Px 20.000 fr. avec 15.000 fr compt.** Ecrire O.H.D.P au Réveil
44.325

**Conditions exceptionnelles A céder JOLI CAFE,** plein centre de Lille, belle clientèle, bonne vente, loyer couvert. Ecr. Réveil aux lettres V.B.S.U.

**Je recherche CAFE-TABAC** Faire offres, discrétion assurée. Ecr M.L.B.F. au Réveil
44308

### CAFÉ-TABAC
Libre de fournisseurs
### TABAC 100.000 F.
### Bénéfices net 30.000 frs
**Prix total : 55.000 francs, avec** 40.000 fr compt — Ecrire O.H.D.R au Réveil
44300

### A céder cause fatigue
Alimentation, légumes, volailles. Loyer 100 fr. par mois Recettes 400 fr. par jour - Prix 15.000 fr. Prendre adresse au Réveil
31.617

### Denain, en plein centre
**Fonds de Commerce de**
### FRUITS et PRIMEURS A CEDER
pour cause de santé S'adresser à Me CARPENTIER, 18, rue d'Oultreman, à Valenciennes.
77.004

### A CÉDER 8.000 FRS
pour le 1er Juillet, **bon petit café libre,** 120 fr par jour. Brasserie avance - Ecrire C.D.K.X au Réveil

### CESSIONS
**Pour céder ou reprendre voyez en toute confiance**
### P. MARTINOT
**Ex-Comm. de brig. de gend. Références de tout 1er ordre**
Renseignements gratuits
**26, r. d. Arts, Lille.** T. 539 61
43 107

## Avis divers

### TRICOTEURS
Envoi gratis collection laines machines, toutes jauges **Ets VRIELINCK,** R. 285, **Tourcg.**

### MACHINES à COUDRE GRITZNER et ATHOS
**Concessionnaire pour Lille**
### NOIRMAIN, mécanicien
### Répare tous systèmes
137, rue Nationale, LILLE
Achète occasions

---

### LAINES A TRICOTER
Affaire à saisir - Fins de séries, 1.000 **kgs environ, fils fantaisie en pelotes et écheveaux** coloris mode Ecrire B.D.N.B au Réveil qui transmettra.
41.451

### Cherc. Ampli sur accus
neuf ou d'occasion **De Baets,** 7 r. Deroullers, **Loos-lez-Lille**
31614

### Madame JEANNE
Cartomancienne, rue du Maréchal Joffre, 82 à **Houdain** (P.-de-C.)
60.101

### 300 LAVABOS
**EVIERS - WATERS - BIDET SALLE DE BAINS complète Sterck, 21, r. Lannoy, FIVES.**
236

Indique aux 200 premières demandes moyen de consommer « Gratuitement », meilleurs vins de table.
Joindre timbre
Jean SAIGNES fils, Narbonne
9106

### STOCK AMÉRICAIN
**LEROY-MERLIN**
79, rue de la Gare. - Tél ...
### Nœux-les-Mines

### Tous les Matériaux de Construction
### Bastings 65x18 à 7.50
**le mètre, neuves**
CHEVRONS à partir de
### 1 fr. 50 le mètre
Lattes ajourées
### 0.30 centimes
par 1.000 mètres
### Portes d'Intérieur en 2 m. × 80
neuves à partir de
### 55 francs
### Fenêtres et Escaliers de toutes dimensions
en stock et sur mesure
### PORTES D'ENTRÉE avec grille fer forgé 165 francs

Rendez-nous visite, vous serez étonné de tout ce que vous trouverez dans nos magasins et chantiers ou demandez catalogue contre 0 65 en timbres. -- Livraison à domicile à 120 km

### STOCK AMÉRICAIN
79, rue de la Gare, 79
NŒUX-LES-MINES
158

### JUPES-CULOTTES
**Pantalon golf dep. 89 fr. ; Vareuses velveton** ass sur mesure en 12 heures, Robes, costumes, manteaux A LA MAISON VERTE 173, rue de la **Baille, Tourcoing.**
84.101

LE PLUS GRAND CHOIX DE LA REGION
### Roger MULLET
### 50-52 RUE GAMBETTA LILLE

AGENT EXCLUSIF
### TERROT

### BONNETERIE
**en général.** Les plus grandes marques en premier choix, hors-cours, soldes, sont vendues chez
### EUGÈNE MATON
**54, rue du Collège, à Roubaix** qui vend **meilleur marché qu'en usine** grâce à sa méthode d'achat qui fait des jaloux. **A qualité égale, des prix meilleurs.** Chez lui, la concurrence est **loyale et prochainement la Maison sera transférée à Lille,** c'est alors que tout sera vendu à vil prix.

---

### CHALETS ETERNIT
**DUQUENOY et Fils**
rue du 14 Juillet, LENS.
Voir Pavillon **Foire de Douai**
66.103

## Capitaux

### PRÊTS SUR MAISONS
Terres, 1re hypoth. **UNION FINANCIERE, 78, rue** Jacquemars-Giélée, **LILLE.**
40.804

**Fonctionnaires, Cheminots, Employés sérieux. L'Entraide 30, rue Blasset, Amiens verse 1 000 fr. remb. 112 fr. p. m.**
70.103

**Prêts à fonctionnaires 1.000 fr. remb. 112 fr. p mois L'Aide, 5 r. de St-Omer, Boulog.-s/m.**
70.107

**PRETS aux Fonctionnaires** et empl. de Ch. fer DEVIS, 30, r. Barth-Delespaul, Lille.
123

## Automobiles

### JEAN CIBIÉ
**Pièces récupérées, pneus automobiles, camions, camionnettes**
**Achats, Ventes, Reprises**
Crédit d'un an
**Location à la semaine**
**118-120, rue Paul Lafargue LILLE — Tél. 804 et 8..**
044

### Cherche moto accidentée
350 cylindrée si possible. Terrot latérale. Faire offre Réveil aux lettres C.D.K.W.
31.628

### PERDU

**PERDU un épagneul breton et un griffon poil blanc. Ecr.** initiales V.D.F.H. au Réveil
68.103

## Musique

Suite décès mari fonct veuve retourne pays vends m poste T.S.F. paye 2250 p 750 Urg. Ecr Réveil, initiales E.T.D.B.
82.100

### RADIO-ETMA, LILLE
**55, rue Léon-Gambetta**
Vente directe à prix réduit 40 % moins cher
3 nouveaux postes de haute qualité, sans coucurrence :

| | |
|---|---|
| 8 Lampes O.L. ..... | 1850 fr. |
| Radio-Phone ......... | 2200 fr. |
| 9 Lampes J. ......... | 2500 fr. |

Facilités de paiement
177

### 2 Pianos Gaveau
**Noyer et palissandre éventail**
Etat absolument neuf
GARANTIS 20 ANS
### A. JUBÉ
**117, Grande-Rue, ROUBAIX**
(Tél. 355.52)
135

## MARIAGES

**Mariez-vous vite et bien sans frais. Offre spéc. et listes, 1.30 L'Ami du Foyer à Viesly (N.)**
70 103

## Dettes

M. KAGAMBE Paul, demeurant à Macon-Condé, rue Florent Cuillain, 10 informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme née LULA Pélagia
60.104

M. CARCEL Henri, demeurant à Hénin-Liétard, route de Drocourt, 147, informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme née Anne-Marie REGNIER
60.103

M. SAVAETE Arthur, demeurant à Pont-de-Nieppe, informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Emilie SOHIE.
67.100

M. Pierre HERCHY, demeurant au Faubour d'Esquerchin à Douai informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme née Marie-Louise LE MELINAIRE.
68.102

M. Jules DUBOIS, ouvrier mineur, demeurant à Cuinchy informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme née Gisèle LVRART.